

Description

L'opticien ou l'opticienne conseillent la clientèle lors de l'achat de lunettes, de lentilles de contact ou d'autres aides visuelles (loupes, instruments d'optique). Ils tiennent compte de la situation personnelle de leur clientèle (âge, activité professionnelle, loisirs, budget à disposition, etc.) et de l'ordonnance établie par l'ophtalmologue ou l'optométriste pour leur proposer des produits correspondant au mieux à leurs besoins et à leurs désirs. Les opticiens contrôlent également des verres de lunettes et réparent des montures en atelier.

Leurs principales activités consistent à:

Conseil et vente

- accueillir la clientèle et écouter sa demande;
- lire et interpréter les données de l'ordonnance (myopie, presbytie, astigmatisme, etc.), expliquer les possibilités de correction;
- proposer un choix de montures de lunettes adaptées à la forme du visage et aux exigences de la correction;
- sélectionner selon la qualité, le prix, la mode;
- préciser les avantages des différentes sortes de verres disponibles sur le marché, conseiller en fonction de l'activité professionnelle ou des conditions de vie;
- démontrer la pose et la manipulation des lentilles de contact, vendre les produits d'entretien et de conservation;
- trouver, avec la clientèle, une solution optimale pour régler son problème de vue;
- établir un devis, fixer le délai et conclure la vente;
- remettre à la clientèle les lunettes (ou les lentilles) commandées, ajuster la monture si nécessaire, s'assurer du confort visuel;
- expliquer l'entretien des verres et de la monture et encaisser le montant dû;
- participer à des campagnes de prévention (lunettes solaires, protection des yeux au travail, etc.);
- exposer la marchandise de manière attrayante;
- vendre divers instruments d'optique (microscopes, jumelles, etc.) et des accessoires de lunetterie (aides visuelles grossissantes, chaînes, cordons et étuis à lunettes, tissus de nettoyage, etc.);

Travaux d'atelier

- contrôler les mesures des verres commandés (diamètre, épaisseur, courbure);
- découper le pourtour des verres à l'aide d'un automate numérique, tailler, meuler, ajuster;
- insérer les verres dans une monture ou les fixer en tenant compte de la spécificité des matériaux (métal, plastique);
- réparer des éléments de montures (visser, souder), échanger des pièces, polir des verres;
- éliminer les déchets dans le respect des normes environnementales en vigueur;
- entretenir les machines et l'outillage, nettoyer et désinfecter les instruments d'optométrie;

Travaux administratifs

- entretenir des contacts réguliers avec les fournisseurs, passer les commandes et renouveler les stocks de matériel indispensable à l'atelier et au magasin;
- contrôler les livraisons, inscrire les prix;
- tenir à jour le fichier des clients et assurer le service après-vente.

Environnement de travail

L'opticien ou l'opticienne travaillent seuls ou en petite équipe dans un magasin d'optique. La surface de vente leur permet d'accueillir la clientèle et l'atelier de préparer les lunettes. Ils collaborent essentiellement avec des optométristes habilités à effectuer les examens de la vue indispensables à l'adaptation de verres de correction, lorsque les clients ne sont pas en possession d'une ordonnance médicale. Leurs horaires de travail correspondent aux heures d'ouverture des magasins.

Formation

La formation d'opticien ou d'opticienne s'acquiert par un apprentissage.

Lieux

- formation pratique (3 à 4 jours par semaine) dans un magasin d'optique;
- formation théorique (1 à 2 jours par semaine) à l'EPSIC à Lausanne, classe intercantonale romande;
- cours interentreprises (33 jours sur 4 ans).

Durée

- 4 ans.

Conditions d'admission

- scolarité obligatoire achevée;
- certaines entreprises recourent à un examen d'admission.

Titre obtenu

- certificat fédéral de capacité (CFC) d'opticien ou d'opticienne.

Possibilité d'obtenir une maturité professionnelle pendant l'apprentissage ou après l'obtention du CFC, selon des modalités variables d'un canton à l'autre.

Contenu

Branches théoriques (sur 4 ans)	Leçons
Exécution de travaux d'atelier et de tâches administratives / Conseil et vente de verres unifocaux	760
Conseil et vente de verres multifocaux / Conseils et vente de produits complémentaires et de prestations	320
Culture générale	480
Sport	200
Total	1760

Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- Sens commercial
- Écoute et compréhension d'autrui
- Habileté manuelle
- Capacité d'adaptation à l'évolution technologique
- Précision et minutie
- Sens esthétique

Perspectives professionnelles

L'opticien ou l'opticienne exercent leur profession comme salariés dans un magasin d'optique ou à titre indépendant dans leur propre commerce. Ils peuvent également travailler dans le marketing, à la direction des ventes ou des achats pour le compte d'un grand groupe, ou dans le laboratoire de recherche d'une entreprise spécialisée dans le domaine de l'optique.

CFC délivrés en Suisse romande en 2019:

FR: 3; GE: 3; JU: 1; NE: 2; VD: 14; VS: 7.

Perfectionnement

Les opticiens peuvent envisager les perfectionnements suivants:

- cours de formation continue proposés par les écoles, les organisations du monde du travail, les fournisseurs de matériel optique;
- diplôme d'orthoptiste ES, 3 ans à plein temps, Lausanne;
- Bachelor of Science HES en optométrie, 3 ans à plein temps, Olten.

Pour plus de détails, consulter www.orientation.ch/perfectionnement.

Professions voisines

- Laborantin en physique CFC/Laborantine en physique CFC
- Micromécanicien CFC/Micromécanicienne CFC
- Opticien en instruments de précision CFC/Opticienne en instruments de précision CFC
- Optométriste HES/Optométriste HES
- Orthoptiste ES/Orthoptiste ES
- Technicien-dentiste CFC/Technicienne-dentiste CFC

Adresses

Ecole professionnelle EPSIC
Rue de Genève 63
Case postale 5991
1002 Lausanne
Tél.: 021 316 58 58
<http://www.epsic.ch>

OptiqueSuisse
Association d'optométrie et d'optique
Secrétariat
Baslerstrasse 32
4600 Olten
Tél.: 062 212 80 33
<http://www.sov.ch>

Société suisse pour l'optique et l'optométrie -
SSOO
Secrétariat
Winkelbüel 2
6043 Adligenswil
Tél.: 041 372 06 82
<http://www.sbao.ch>